



# LES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

## MISE EN PLACE / RENOUVELLEMENT, GESTION ET NÉGOCIATION

La gestion des relations sociales relève d'un cadre et de modalités réglementaires. Ainsi, pour mettre en place, piloter et faire fonctionner la représentation du personnel les dirigeants doivent-ils connaître la réglementation et les procédures afférentes afin de s'y conformer.

Spécialement conçue à l'intention des dirigeants de structures adhérentes à la FEHAP, cette formation leur permettra d'avoir une vision structurée de la réglementation spécifique sur la représentation du personnel.

Elle vise à leur permettre de travailler sur leur positionnement employeur relativement aux questions soulevées par le fonctionnement des IRP.

La formation est à jour de l'actualité législative et réglementaire la plus récente. Elle prend en compte les différents cas de figure dans la période de transition actuelle.

### OBJECTIFS

- Clarifier les connaissances relatives aux institutions représentatives du personnel et à leur fonctionnement
- Identifier les points de vigilance relatifs au fonctionnement des IRP

### CONTENU

#### La mise en place des institutions représentatives du personnel avant/après le Comité social et économique (CSE)

- Le déclenchement des élections, les modalités de calcul du seuil des effectifs
- Le cadre de mise en place des représentants du personnel
- La négociation du protocole d'accord préélectoral
- Les élections

#### La représentativité syndicale dans l'entreprise

- La représentativité des organisations syndicales
- L'implantation syndicale et l'exercice de l'activité syndicale
- Les moyens mis à disposition des syndicats
- Le représentant de la section syndicale
- Le délégué syndical : désignation mandat et attribution

#### La représentation élue dans l'entreprise avant/après CSE

- Les délégués du personnel
- Le conseil d'établissement ou d'entreprise conventionnel
- Le comité d'entreprise
- Le comité central d'entreprise
- Le CHSCT
- La Délégation Unique du Personnel
- L'instance commune
- Le Comité social et économique

#### Le statut et la protection des représentants du personnel

#### La négociation collective d'entreprise

- La hiérarchie des normes collectives
- La négociation avec les délégués syndicaux
- La négociation en l'absence de délégués syndicaux
- La rédaction, conclusion et formalités des accords collectifs



29 et 30 novembre 2018



Paris



632 €  
par personne



2 jours



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

### Prérequis

Connaissances de base en droit du travail

### PUBLICS

- Directeurs
- Responsables des ressources humaines

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie interactive alternant :**
- apports juridiques
  - études de situations
  - échanges

### INTERVENANTS

- Avocat spécialisé en droit social et dans le secteur associatif, sanitaire, social et médico-social